



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

QUE lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 17 janvier 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**Règlement numéro 11790-2019 décrétant un emprunt maximal de  
229 000 \$ concernant l'acquisition du lot numéro 4 743 570 du  
cadastre de Sainte-Catherine**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 25<sup>e</sup> jour de février 2019.

Jacques Arsenault  
Greffier